



1.3 Modèle : Formulaire d'auto-évaluation

Ce formulaire peut être utilisé pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des procédures et des processus de protection. Il ne s'agit pas d'un audit et il devrait idéalement être rempli par la personne de référence en matière de sauvegarde, conjointement avec les autres membres du personnel du club / de l'organisation. Le formulaire peut être utilisé lors de l'élaboration d'un plan d'action pour améliorer les pratiques de sauvegarde et pour surveiller les progrès.

FORMULAIRE D'AUTO-ÉVALUATION		Date de remplissage du formulaire : _____				
Action	En place / exécutée	Partiellement exécutée	Non exécutée	N/A	Commentaires - donnez les raisons. Si l'action n'est pas applicable (N/A), précisez pourquoi.	
POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENFANCE						
Engagement organisationnel envers la sauvegarde de l'enfance dans tous les aspects du travail de votre organisation						
Politique de sauvegarde de l'enfance signée et approuvée par le plus haut niveau de votre organisation						
La politique de sauvegarde de l'enfance inclut une référence aux principes, à la législation et aux directives qui la sous-tendent, par exemple les définitions de la maltraitance						
La politique de sauvegarde de l'enfance est rédigée clairement, facile à comprendre et diffusée sous différents formats, par exemple, pour les enfants, les parents, etc.						
PERSONNE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE SAUVEGARDE						
Un membre du personnel de votre organisation est désigné comme responsable de la protection de l'enfance (personne de référence en matière de sauvegarde)						
La personne de référence a suivi une formation						
Les coordonnées de la personne de référence sont accessibles pour les enfants, les adolescents et toute autre personne cherchant des conseils sur les mesures à prendre s'il existe des inquiétudes sur la sécurité ou le bien-être d'un enfant, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation						

Action	En place / exécutée	Partiellement exécutée	Non exécutée	N/A	Commentaires - donnez les raisons. Si l'action n'est pas applicable (N/A), précisez pourquoi.
RECRUTEMENT ET FORMATION, COMPORTEMENT					
Procédure pour un recrutement et une vérification d'antécédents plus sûrs					
Recrutement et vérification d'antécédents plus sûrs menés conformément aux procédures pour tout le personnel					
Formation / conseils sur la sauvegarde de l'enfance et la politique en la matière dispensés à tout le personnel, aux bénévoles et aux autres personnes concernées					
Formation régulière sur les responsabilités spéciales en matière de sauvegarde					
Formations de mise à jour et de perfectionnement dispensées à tout le personnel et aux bénévoles sur la sauvegarde de l'enfance et la politique en la matière					
Directives écrites sur le comportement (codes de conduite) contenant des déclarations sur la manière de traiter les personnes avec respect, ainsi que des indications et des déclarations sur les attentes en matière de sécurité des enfants et des adolescents pendant les activités de football, que tous les membres du personnel doivent connaître et respecter					
ENGAGEMENT DES ENFANTS ET DES PARENTS					
Conseils / formation sur la sauvegarde de l'enfance dispensés aux enfants					
Conseils / formation sur la sauvegarde de l'enfance dispensés aux parents					
Matériel de sensibilisation sur la sauvegarde de l'enfance produit dans des formats adaptés aux enfants					
Code de conduite pour les parents signé par ces derniers					
Code de comportement élaboré et signé par les enfants					
Les enfants et les parents savent comment contacter la personne de référence en matière de sauvegarde					
ENGAGEMENT DES PARTENAIRES ET DES FOURNISSEURS					
La politique de sauvegarde de l'enfance fait partie intégrante de tout accord de partenariat / d'adhésion / de fournisseur					
Sensibilisation / formation des partenaires et des fournisseurs					



Action	En place / exécutée	Partiellement exécutée	Non exécutée	N/A	Commentaires - donnez les raisons. Si l'action n'est pas applicable (N/A), précisez pourquoi.
TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ					
Évaluation des risques des activités					
Procédure claire pour l'annulation d'activités jugées à risque, par exemple, quand il faut y recourir					
Formulaires de consentement signés par les parents et les enfants					
Procédure / politique concernant la surveillance et les excursions de plusieurs jours					
Procédure / politique concernant l'utilisation de la technologie et des réseaux sociaux					
Procédure / politique concernant les vestiaires, le traitement, etc.					
Procédure / politique concernant les médias					
RÉAGIR EN CAS DE PRÉOCCUPATIONS ET COLLABORER AVEC D'AUTRES ORGANISMES					
Procédures claires qui donnent des indications sur les mesures à prendre en cas d'inquiétudes relatives à la sécurité ou au bien-être d'un enfant, à la fois au sein et en dehors de l'organisation, par exemple, comment et quand faire remonter une préoccupation, par exemple un organigramme pour le signalement					
Des contacts sont établis aux niveaux national et local avec les agences de protection de l'enfance et les ONG compétentes fournissant un soutien et des conseils en matière de sauvegarde, selon les besoins					
Les noms et les coordonnées des agences de protection de l'enfance, de la police et d'autres organisations sont disponibles pour signaler les cas					
Coordination / accord avec les agences concernant les procédures de signalement					
Les signalements de préoccupations / tous les recours sont enregistrés et archivés de manière sécurisée					
Suivi des cas ayant donné lieu à un recours / liaison permanente					

Action	En place / exécutée	Partiellement exécutée	Non exécutée	N/A	Commentaires - donnez les raisons. Si l'action n'est pas applicable (N/A), précisez pourquoi.
SUIVI DES PROGRÈS					
Plan d'action élaboré et approuvé pour l'intégration de la sauvegarde de l'enfance dans votre organisation					
Plan d'action pour améliorer la sauvegarde de l'enfance dans votre organisation régulièrement révisé et mis à jour					
Actions en matière de sauvegarde examinées (auto-évaluées) régulièrement					
Enseignements tirés des incidents en matière de sauvegarde intégrés dans les procédures et processus révisés					
Évaluation externe / indépendante des procédures et processus en matière de sauvegarde					